

REPUBLIQUE FRANÇAISE  
DEPARTEMENT DES PYRENEES-ORIENTALES

**COMMUNE D'ESTAGEL**

**Conseil Municipal**

Compte rendu sommaire de la séance du 11 avril 2025

**PRESENTS** : GEORGES BADRIGNANS, PIERRE-MARIE BERNIER, MICHEL CADE, CLAUDE DUMARCEY, ROGER FERRER, MARIE-CLAUDE FERRIS, ANTOINE LOPEZ, RENE MONIER, FATMA NASRI

**ABSENTS** : ROBERT BILE, DORIANE LUZ-GARAU, MAËVA RIGAT

**PROCURATIONS** : VERONIQUE ALLARD A MARIE-CLAUDE FERRIS, SANDRA CAZENOVE-VALENTI A PIERRE-MARIE BERNIER, SUZANNE WOLFF A RENE MONIER

**SECRETAIRE DE SEANCE** : GEORGES BARDIGNANS

La majorité des conseillers municipaux étant présents, Monsieur le Maire déclare la séance ouverte à 17h30.

Monsieur Georges BADRIGNANS est désigné comme secrétaire de séance. En outre, il est décidé d'adjoindre à cette secrétaire, en qualité d'auxiliaire pris en dehors du Conseil, Monsieur Didier CALVET, Secrétaire Général, qui assistera à la séance sans participer aux délibérations.

**Informations au Conseil Municipal**

**01 – Taxes directes locales - Taux d'imposition 2025**

Monsieur le Maire propose de fixer pour l'exercice 2025 les taux d'imposition des trois taxes directes locales sans aucune augmentation comme suit :

- Taxe foncière bâti : 43,76 %
- Taxe foncière non bâti : 58,58 %
- Taxe habitation 15,66 %

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité approuve les taux tels que proposés

Mandate le Maire pour signer tout document nécessaire à cet effet.

## 02 – Vote du Budget Primitif 2025

Monsieur Roger FERRER expose au Conseil Municipal les modalités de vote du budget primitif à savoir : vote par chapitre en section de fonctionnement et pour les recettes d'investissement et vote par opération pour les dépenses d'investissement.

Il précise aussi que le vote du BP s'effectue avec la reprise des résultats de N-1 et présente le projet de budget primitif pour 2025 :

### Fonctionnement

Dépenses : 3 512 411,52 €

Recettes : 3 512 411,52 €

### Investissement

Dépenses : 2 302 508,21 €

Recettes : 2 302 508,21 €

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré à l'unanimité, adopte le projet de budget pour 2025, chapitres après chapitres, opérations après opérations, équilibré en dépenses et en recettes et autorise Monsieur le Maire à signer tous documents nécessaires.

## 03 – CONVENTIONS pour l'organisation d'opérations conjointes de marketing territorial à rayonnement communautaire avec la commune d'Estagel pour l'année 2025

Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'il convient de passer une convention avec Perpignan Méditerranée Communauté d'Agglomération dans le cadre de favoriser le rayonnement communautaire, qui consacre une partie de ses actions de marketing territorial à des manifestations et actions de communication, événementielles ou protocolaires, mettant en valeur le territoire.

Cette communication de proximité, couplée à une communication institutionnelle globale et collective et à des opérations ciblées sur des actions propres à Perpignan Méditerranée Communauté d'Agglomération constituent les trois grands volets de la stratégie de marketing territorial communautaire pour favoriser le rayonnement du territoire dans son ensemble

Le Maire donne lecture de la convention concernant le festival jours de théâtre, et la participation de Perpignan Méditerranée Métropole pour un montant de 5000 euros maximum.

Le Conseil Municipal après avoir délibéré, à l'unanimité :

**DECIDE D'APPROUVER** la convention entre Perpignan Méditerranée Communauté d'Agglomération et la commune d'Estagel, portant l'organisation d'opérations conjointes de marketing territorial à rayonnement communautaire pour l'année 2025, et notamment le festival Jours de théâtre édition 2025 avec une participation de Perpignan Méditerranée Métropole à hauteur de 5000 euros.

**MANDATE** Monsieur le Maire pour signer tout document nécessaire à cette affaire.

#### **04 – Convention de prestations complémentaires déchets réalisées par la commune pour le compte de PMM**

Monsieur le maire informe l'assemblée que dans le cadre des prestations complémentaires relatives à la compétence déchets déléguée aux communes membres de PMMCU, il y a lieu de passer une convention pour l'année 2025.

Il donne lecture de la nouvelle convention acceptée par le conseil communautaire le 16 décembre 2024, et qui prévoit les modalités de remboursement des prestations qui se feront désormais par douzièmes estimées jusqu'à présent à 110 000.00 € par an.

Considérant que la commune membre de la Communauté Urbaine souhaite maintenir un service municipal pour des prestations relevant de la compétence « élimination et valorisation des déchets ménagers et assimilés ».

Entendu la lecture de la convention et après avoir délibéré à l'unanimité des membres présents, le conseil municipal

- **Accepte** la convention de remboursement des prestations complémentaires déchets entre la mairie d'Estagel et PMMCU
- **Autorise** le maire à signer tout document concernant cette affaire et à produire les justificatifs demandés pour 2025.

#### **05 – DEMANDE DE FONDS DE CONCOURS A P.M.M.C.U.**

CONSIDERANT que la commune a réalisé des opérations d'investissement susceptibles de bénéficier d'un fonds de concours de Perpignan Méditerranée Communauté d'Agglomération,

Monsieur le maire propose de demander les fonds de concours sur les parts suivantes :

**1ère part 2024** - Fonds de concours demandé : 26 638.00 €

Projecteurs éclairage stade (11 556,00 € H.T)

Installation de jeux aux jardins SUSPLUGAS (44 191,50 € H.T.)

**2ème part 2022** : - Fonds de concours demandé : 26 638.00 €

Acquisition camion Piaggio (20 500,00 € H.T)

Grillage et clôture stade (8 180, 71 € H.T)

Aménagement tour du stade (25 980, 00 € HT)

Le Conseil Municipal après avoir délibéré à l'unanimité :

DECIDE de demander à la Communauté d'Agglomération pour chaque opération les fonds de concours 1<sup>ère</sup> part 2024, 2<sup>ème</sup> part 2022, pour un montant total de 53 276,00 €.

MANDATE Monsieur le Maire pour signer tout document nécessaire à cette affaire.

**06 – FORCA REAL INSERTION - Convention d'action d'insertion par l'activité économique 2025**

Les ateliers et chantiers d'insertion constituent un dispositif d'insertion sociale et professionnelle conventionné par l'Etat. Ce dispositif s'adresse aux personnes éloignées de l'emploi rencontrant des difficultés sociales et professionnelles. Il a pour mission l'accueil, l'embauche et la mise au travail de ces publics par le biais d'actions collectives et d'un accompagnement social et professionnel individualisé.

Dans le cadre du soutien à l'insertion de la commune une convention permettrait au chantier de réaliser 80 jours de travail pour l'année 2025 moyennant une subvention d'un montant de 28 000.00 €.

Le Conseil, après avoir délibéré et à l'unanimité :

- AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention avec l'association FORCA REAL INSERTION ainsi que tous les actes afférents à cette affaire.

- APPROUVE le versement d'une subvention d'un montant de 28 000.00 € à l'association FORCA REAL INSERTION pour la participation à la mission d'insertion sociale et professionnelle de l'année 2025
- DIT que les crédits nécessaires au paiement de cette indemnité seront imputés sur le budget de la commune.

## **07 – Questions diverses**

### **NEANT**

Clôture de la séance à 18h30

**Vu pour être affiché le 11 avril 2025, conformément aux prescriptions de l'article L. 2121-25 du Code général des collectivités territoriales.**

**Le Secrétaire,  
Georges BADRIGNANS**

**À Estagel, le 11 avril 2025  
Le Maire,  
Roger FERRER**